
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

- P. FERCHAUD	- M. ADOLPHE	- JM. BABIN	- C. RENOULEAU
- A. FRANCHI	- V. BETIZEAU	- JL. GENSAC	- E. RATISKOL
- JF. DANIEL	- R. PETIT	- A. MAGEAUD	- P. JUAN
- C. DUBOIS	- V. TOURNEUR	- MM. ROUIL	- JC. DORIDOT
- F. BOTTON	- N. AFONSO CORREIA	- N. NICOLE	- S. TISON
- C. HERNANDEZ	- A. FRICAUD	- A. LAVOIES	- W. GENYK
- E. BARGIEL	- P. MONCHAUX	- JF. MOREL	- G. DITGEN

ABSENT EXCUSE :

- J. DAUDENS

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame LACOUX, Attachée Territoriale

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie AFONSO CORREIA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

* approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2021,

1. adopte, à l'unanimité, l'avenant n° 3 à la convention opérationnelle tripartite entre la commune, la CARA et l'Etablissement Public Foncier (EPF) fixant les fonciers prioritaires afin d'optimiser les opérations immobilières notamment au regard de l'habitat social,

2. adopte, à l'unanimité, l'avenant n° 4 à la convention opérationnelle tripartite entre la commune, la CARA et l'EPF,

3. adopte, à l'unanimité, la convention tripartite entre l'Etat, la commune et l'EPF afin d'encadrer les modalités d'application de la convention opérationnelle et ses avenants,

4. valide, par 25 voix pour et 3 contre, la proposition d'adhésion au programme Petites Villes de Demain qui vise à donner les moyens de concrétiser les projets de territoire afin d'insuffler une nouvelle dynamique et de renforcer l'attractivité économique,

5. approuve, à l'unanimité, le programme de valorisation du patrimoine lapidaire pour un montant de travaux de restauration et de numérisation de 8 724 € T.T.C. avec une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de 6 240 € T.T.C.,

6. désigne, à l'unanimité, les représentants de la commune au sein de la commission « Gens du voyage » de la CARA :
. Titulaire : J.C. DORIDOT
. Suppléante : E. RATISKOL

7. approuve, à l'unanimité, la convention de prestations de service avec la CARA pour la « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
8. accorde, à l'unanimité, sa garantie à la SEMIS pour les emprunts d'un montant total de 270 000 € souscrits pour la réalisation de 2 logements locatifs sociaux à l'Artimon,
9. décide, par 25 voix pour et 3 contre, l'échange avec la SCI MENARD MERABET de biens situés impasse du pré du canal par l'acquisition de la parcelle bâtie AM 49 d'une surface de 1 980 m² au prix de 175 000 € et la vente du bâtiment « Delage », parcelles AM 24 et AM 89, pour 175 000 €,
10. approuve, à l'unanimité, le principe d'une acquisition d'une partie des parcelles section E n° 1219 et 1223 d'une surface approximative de 27 100 m² route de la Tremblade au prix de 4 €/m² soit un total de 108 400 €,
11. décide, par 25 voix pour et 3 contre, l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AE n° 704 d'une surface de 1 320 m² située route des Ecluses appartenant à Madame BARBOTIN pour un montant de 115 000 €,
12. décide, à l'unanimité, l'acquisition de la partie de parcelle section A n° 2022 située route de l'Ilatte appartenant à Celcius Investissement pour la somme de 12 000 € afin de réaliser la continuité de la voie douce,
13. décide, à l'unanimité, la vente de la parcelle AV 0046 sise impasse chemin de l'Enclouse au prix de 50 000 € à Pierreval Investissement (abroge la délibération du 10 décembre 2020),
14. accepte, à l'unanimité, les offres du SDEER pour la dissimulation des réseaux aériens chemin de la Ménagerie. Le coût des travaux de reprise de l'éclairage public sont estimés à 16 927,92 € H.T. avec une part communale de 8 463,96 € H.T. ; les travaux de génie civil annexe Télécom sont estimés à 12 207,48 € T.T.C. à la charge de la commune, remboursables en cinq annuités,
15. décide, à l'unanimité, d'appliquer la facturation des cours municipaux de musique et de danse du 2^{ème} trimestre 2020-2021 au prorata des cours réellement enseignés et de la présence des élèves aux séances,
16. autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention relative à l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 17,
17. Informations diverses : Communication des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire :
 - 2021/04 du 22/02/2021 : Acceptation devis SDEER pour le remplacement d'un mât à l'angle de la rue Pierre de Campet et rue Jules Ravet pour un montant de 2 546,99 € T.T.C.,
 - 2021/05 du 22/02/2021 – Alinéa 4 (annule la décision 2021/02) : Contrat avec la société SIRAP GROUPE de Romans sur Isère pour la maintenance des logiciels cimetièrre et urbanisme (R' CIM et SIMAP) pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 pour 1 146,40 € H.T.
 - 2021/06 du 24/02/2021 – Alinéa 4 : Choix des entreprises pour le marché d'imprimerie :
 - Lot 1 - Impression routage de l'Ouest, Périgny : Conception graphique et conseil à la réalisation d'outils de communication
 - Lots 2 et 3 : Imprimerie Lagarde, Saujon
Prestations d'impression, façonnage, conditionnement et livraison de support de communication / Disques de stationnement.

Le Conseil Municipal donne acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 57.



Saujon, le 12 avril 2021

Le Maire,

P. FERCHAUD